

Marie, soyez mon salut. Désormais, on dira aussi : *Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.* Cette invocation possède un avantage en plus : elle est biblique, inspirée par l'Esprit-Saint lui-même, pleine des parfums de l'Ancien et du Nouveau Testament.

O mères, que votre cœur et vos lèvres l'adoptent, en pensant à vos enfants menacés ! Pauvres infirmes, prononcez-la devant le divin Tabernacle avec cette même foi qui la faisait jaillir sur les chemins de la Judée ; Jésus n'est-il pas réellement présent au Tabernacle pour recevoir la confiance de vos infirmités morales et corporelles, et les soulager ? Et vous, surtout, dont la vue se trouble, qui doutez, qui n'apercevez même pas les vérités de la foi, ayez confiance : *Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.*—*Que voulez-vous que je fasse ?—Maître, que je voie.*

N'oublions pas que la pénétrante et efficace petite prière, franchissant les limites de notre terre, peut, désormais, être profitable aussi aux âmes du Purgatoire. Pauvres âmes, elles souffrent également de ces deux manières : elles sont tourmentées, et elles sont privées de la vue de Dieu, dont elles ont soif. Mais il est doux de penser qu'elles vont être aidées par la suave et efficace petite prière, à monter dans le royaume de la lumière et de la paix. C'est une issue de plus ménagée dans le Purgatoire !

Merci à notre bien-aimé Pontife Léon XIII, merci !

JOSEPH LÉMANN.

L'heure sainte organisée parmi les associés de l'apostolat

Une des pratiques de la dévotion au Cœur de Jésus les plus recommandées, une de celles que Notre-Seigneur lui-même avait indiquées à la B. Marguerite-Marie, comme propres à consoler son divin Cœur et à fléchir la justice de son Père, est la pratique de l'*Heure sainte*. Elle consiste, on le sait, en une heure de méditation ou de prière vocale, en union avec la prière du Sauveur au Jardin des Olives, pendant la nuit du jeudi au vendredi. Une indulgence plénière a été accordée par Pie IX (13 mai 1875) aux Associés de l'Apostolat qui font ce pieux exercice, pendant la nuit du jeudi au vendredi, entre six heures du soir et six heures du matin, soit devant le Très Saint-Sacrement, soit en se transportant en esprit au pied